

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



BREVET D'INVENTION.

Gr. 17. — Cl. 3.

N° 909.577

Procédé et dispositif pour la correction de la parallaxe des viseurs d'appareils photographiques.

Société à responsabilité limitée : ANCIENS ÉTABLISSEMENTS JOUSSET (SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE PHOTOGRAPHIE ET D'OPTIQUE) et M. DIDIER BOYER résidant en France (Seine).

Demandé le 5 mars 1945, à 14^h 24^m, à Paris.

Délivré le 2 janvier 1946. — Publié le 13 mai 1946.

Les appareils photographiques d'amateur comportent, en général, un viseur composé d'un système optique de lentilles, convergentes et divergentes, qui donne, dans le champ du viseur, une image réduite de l'objet à photographier et permet ainsi de diriger convenablement l'appareil.

Pour tenir compte de la parallaxe, notamment dans le cas où le sujet à photographier est très rapproché de l'appareil, on a employé, jusqu'à ce jour, le moyen qui consiste à incliner l'ensemble du viseur par rapport à l'axe optique de l'appareil; mais ce procédé présente l'inconvénient de compliquer le viseur et surtout, si l'on veut conserver à l'ensemble de l'appareil une légèreté suffisante, on est amené à utiliser des pièces fragiles qui peuvent se fausser et prendre du jeu.

Le procédé qui fait l'objet de l'invention consiste essentiellement à utiliser, pour la correction de la parallaxe, le déplacement de l'axe optique de l'une des lentilles par rapport à l'autre; il est facile de déterminer la loi du déplacement de l'image virtuelle qui est donnée par le viseur en fonction du déplacement de cet axe optique.

Les dessins annexés représentent, à titre d'exemple, un mode d'exécution du dispositif

pour la mise en œuvre du procédé suivant l'invention :

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale du système optique du viseur;

La figure 2 est une autre vue en coupe longitudinale de ce système optique, montrant un mode d'exécution de la monture de la lentille arrière;

La figure 3 est une vue de la face arrière de cette monture et la figure 4 est une vue de la face avant;

La figure 5 est relative à une variante de la monture représentée sur la figure 4.

Conformément à l'invention la lentille arrière du viseur est montée dans un œilleton qui peut se déplacer verticalement dans la lumière pratiquée sur la plaque porte-œilleton. Sur la face arrière de l'œilleton est fixé un ergot qui est engagé dans une rainure cycloïdale pratiquée sur la plaque porte-œilleton de telle sorte qu'une rotation de l'œilleton se combine avec un déplacement vertical de ce même œilleton le long de la fenêtre; l'œilleton peut ainsi occuper toutes les positions intermédiaires comprises entre les positions extrêmes 1^a et 1^b.

Le repérage de la position de l'œilleton, est réalisé, soit par une graduation en mètres por-